

# PAROISSE NOTRE DAME DE BOURG-EN-BRESSE

Compte rendu du conseil pastoral du jeudi 16 décembre 2021

1: Abbé Dominique Blot, curé.

5: Bénédicte Nzbonzo

2: Jean-Luco Bourbon

6: Sr Anne Dominique

3: Delphine Viallon

7: Hubert de Rivoire

4: Olivier Berthet

8: Jérôme Bernard



1) La réunion a commencé par un partage de la Parole de Dieu au chapitre 1 des Actes des Apôtres. Il s'agit de l'élection de Matthias suite à la trahison de Judas, Pierre exhortant les autres Apôtres à compléter à nouveau le collège apostolique à douze, selon la volonté du Seigneur. C'est la première élection connue dans l'Église. Elle donne ainsi de précieux enseignements sur la manière dont Dieu veut que l'Église soit gouvernée. Nous pouvons en dégager les critères principaux. C'est d'abord en écoutant la Parole de Dieu que le discernement se fait. Ensuite, les deux candidats proposés sont des hommes éprouvés, c'est-à-dire, ils ont connu Jésus depuis son baptême jusqu'à son Ascension. Ils ont vécu, notamment, sa passion, sa mort et sa résurrection. Enfin, le tirage au sort manifeste la part de Dieu dans le choix, l'œuvre de l'Esprit Saint. C'est pourquoi le gouvernement dans l'Église se fait toujours par l'intermédiaire de conseils qui modèrent l'autorité reçue du Seigneur. La Parole de Dieu sert de guide, les conseillers ont la foi éprouvée et le vote manifeste aussi le choix de Dieu.

2) Il n'a pas été trouvé dans les archives de la paroisse de statuts du conseil pastoral pour la paroisse. Les conseillers se sont donc penchés sur des statuts qui organisent le travail du conseil et son renouvellement. Les grandes lignes directrices en sont celles-ci : a) le mandat du conseiller est de trois ans, avec possibilité qu'il soit renouvelé une fois b) les membres sortants proposent des noms de paroissiens sur lesquels les conseillers se prononcent et

votent à bulletin secret. c) Le total des membres fidèles laïcs est de 8. d) Une religieuse de la communauté des Dominicaines est nommée par sa mère supérieure, pour un mandat de trois ans, renouvelable. e) le nombre total des membres du conseil est ainsi de 10, avec le curé de la paroisse. f) la méthode de travail est basée sur l'écoute mutuelle des membres. g) le conseil se réunit 6 fois dans l'année, deux fois par trimestre de l'année pastorale.

3) Deux mandats de conseiller arrivaient à terme : ceux de Jean Luco Bourbon et d'Hubert de Rivoire. Ceux-ci ont proposé plusieurs noms et les conseillers ont voté à bulletin secret. Ensuite, le p. Blot a appelé les élus, pour savoir s'ils acceptaient. Ainsi ont été élus et ont accepté : Jean Louis Renaud, Odile Baron, Pascal Groussin, Denis Gillet.

4) La réunion du prochain conseil est le jeudi 3 février 2022 à 20h15.

*« Avec Marie,  
sortons chercher ceux qui sont loin  
pour bâtir ensemble une famille paroissiale  
qui célèbre, adore et annonce le Christ. »*